

APPROBATION des travaux supplémentaires des nouveaux abattoirs

Le MAIRE. - Je vous donne lecture du rapport présenté par M. Raymond PARIS, Adjoint délégué à l'Abattoir.

Saint-Denis, le 5 Janvier 1961

Monsieur le Maire,

Faisant suite à vos instructions, j'ai eu l'honneur de prendre contact avec le Cabinet d'architecture de Monsieur BOSSU chargé de la surveillance des travaux du nouvel abattoir qui m'a donné les renseignements suivants:

1°) Chambre froide. - La construction de cette chambre froide était prévue pour la somme de 4.758.440 F et elle passe à 6.411.248 F, augmentation due aux travaux de protection de l'isolation et la construction d'un bassin de réserve d'eau pour le réfrigérant qui nous permettrait de faire une économie sensible dans l'utilisation de l'eau. Cette élévation du prix qui est de 1.652.808 francs comprend également l'actualisation du prix des matériaux.

2°) Agrandissement de l'aire de stabulation des portes. - Cet agrandissement que vous avez souhaité lors de votre visite du nouvel abattoir s'élèverait d'après

les devis de Monsieur ROYER à la somme de 1.175.000 francs. Il est bien entendu que sur ces augmentations de prix, vous devez prévoir Monsieur le Maire, les 4 % représentant les honoraires de l'Architecte.

En vous transmettant ce rapport pour valoir ce que de droit, je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de mes sentiments dévoués./.

L'Adjoint délégué,
Signé: R. PARIS.

LE MAIRE. - Si quelqu'un d'entre vous désire des explications complémentaires M. PARIS pourra vous les donner.

M. le VILLENEUVE. - Si c'est nécessaire, il n'y a pas d'opposition. Mais pourquoi ces travaux n'ont-ils pas été exécutés au moment même de la construction de l'abattoir.

M. GALLARD. - Il faut craindre que cette chambre froide fonctionne comme celles des Grand et Petit Marchés.

M. PARIS. - D'ailleurs la construction de cette chambre froide était prévue dans le devis initial.

Après un large échange de vues, le rapport ci-dessus mis aux voix est adopté à l'unanimité.

LE MAIRE. - Messieurs, les crédits nécessaires seront prévus au budget de 1961.

Approuvé
Saint Denis le 9 Mars 1961
Pour le Maire et par délégation
Le Secrétaire Général
Signé - Botte